

Motion 2329

Rachat par EOS des barrages et centrales hydrauliques mis en vente

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'importance stratégique des ouvrages hydrauliques mis en vente en ce qui concerne l'approvisionnement électrique ;
- que ces installations permettent la production d'énergies dites renouvelables ;
- que la majorité de ces installations sont des installations qui produisent une énergie dite de puissance de très haute qualité et très prisée ;
- qu'en matière d'approvisionnement énergétique il est important d'avoir une politique à long terme ;
- qu'étant donné le prix de vente affiché de ces actifs, hormis le canton de Bâle qui a conservé sa participation dans la Grande-Dixence, les cantons romands pourraient retrouver une partie des actifs de production cédés lors de l'opération Alpiq,

invite le Conseil d'Etat

à intervenir ces prochains mois auprès des autres actionnaires afin qu'EOS Holding analyse l'opportunité de se porter acquéreur des participations dans les sociétés qui détiennent les concessions d'exploitation des barrages qui pourraient être mis en vente ces prochains mois ou années.